

LELOUP Philippe Avenue des Combattants 131 1470 BOUSVAL info@lapeb.be	Référence(s) : 18523P158	Installateur (Nom, Prénom, TVA) : PE 207
Rapport relatif à : INSTALLATION DOMESTIQUE A BASSE ET TRES BASSE TENSION		
Effectué à : Limal		Le : 21/03/2025

Identification de l'installation

Client :		
Adresse :	Résidence Topaze 5 1300 Limal	Tél n°:
Type d'installation : Anciennes inst. élect. dom. (8.2.1.)		

Type de visite

Vente (8.4.2.)

Données de l'installation

Type de l'installation	Unité d'habitation : Maison Description : Maison		
Panneaux photovoltaïques :	Nombre(s) : 0	Puissance nominale : 0	
Onduleurs :	Nombre(s) : 0	Type :	
	N° série(s) :		Puissance AC max : 0
Batterie domestique :	Organisme Agréé :		Date :
	Rapport de contrôle : N°		
	Possibilité fonctionnement en ilotage :		
	Fonctionnement dispositifs de protection à courant différentiel-résiduel :		
	Déclenchement du système automatique de sectionnement en moins de 5 secondes (sans fonctionnement en ilotage) :		
Distributeur d'électricité :	REW	Code EAN : Non communiqué	
Compteur : Marque & Type :	AEG C11H	N° série : 24153269	
Tension :	3 X 400 V + N	AC <input checked="" type="checkbox"/>	DC <input type="checkbox"/> Intensité max (A) : 32
Type d'électrode :	Piquet	Résistance de dispersion Ra : 25,4 ohm	

Description de l'installation (Surintensité)

Description de l'installation (3.1.2.1.a)	Schéma unifilaire <input checked="" type="checkbox"/>	Plan de position <input checked="" type="checkbox"/>	Conformément : Nok
Implantation des tableaux, accès au matériel : Nok			
Piscine (7.2) :	Absente	Sauna (7.3) : Absent	
Type de câble d'alimentation : Type : EVAVB Section L : 10 mm ² + N : 10 mm ² + PE : 16 mm ²			
Protection générale : Marque & type : SK S153-G			
Surintensité : 32 A Courant court-circuit : 320 A Pouvoir de coupure : 10 kA			
Sectionneur général : Type : SK S153-G32		Nombre de pôles : 4	Ithe Courant thermique nominal : 32 A
Détail installation voir tableaux description de l'installation		N° de tableaux : 1	N° de circuits terminaux : 7

Protection contre le contact indirect (4.2.4.3.)

Dispositif de protection courant différentiel résiduel			= 300 mA Présent <input type="checkbox"/> (4.2.4.3.b)	Espaces humides = 30 mA Présent <input type="checkbox"/> (4.2.4.3.c)
In (A)	Icc (A)	d In (A)	Circuits protégés	
/	/	/	/	
Continuité connexions PE :			Ok	Bouton test : N/A
Injection courant défaut :			N/A	Protection contre le contact indirect : Insuffisante

Protection contre le contact direct (4.2.2.3.)

Tableaux	Fermé <input checked="" type="checkbox"/> Métallique(c1) <input type="checkbox"/> Plastique (c12) <input checked="" type="checkbox"/> Ouvert <input type="checkbox"/>
	Paroi arrière non hygroscopique <input checked="" type="checkbox"/>
Lignes	Fils <input checked="" type="checkbox"/> Câble <input checked="" type="checkbox"/> En tube <input checked="" type="checkbox"/> Apparent <input checked="" type="checkbox"/> Encastré <input checked="" type="checkbox"/> Enterrés <input type="checkbox"/>
	Extérieur <input checked="" type="checkbox"/> Autre <input type="checkbox"/>
Appareils	Éclairage <input checked="" type="checkbox"/> Prise de courant <input checked="" type="checkbox"/> Avec terre <input type="checkbox"/> Sans terre <input type="checkbox"/>
	Matériel (poste) fixe <input type="checkbox"/> Matériel mobile <input type="checkbox"/>
Contact impossible par :	Isolation (4.2.2.1b) <input checked="" type="checkbox"/> Enveloppes (4.2.2.1.c) <input type="checkbox"/>
Protection contre le contact direct :	Insuffisante État du matériel fixe et mobile : Ok

Niveau d'isolement livre 1 sous-section 6.4.5.1 Mesures d'isolement et Section 6.5.6.

Appareil : Norma UNILAP 100 <input type="checkbox"/> Kyoritsu 3243 <input type="checkbox"/> Metrel 61557 <input checked="" type="checkbox"/> Mxtra <input type="checkbox"/> Autre <input type="checkbox"/>
Connexions démontées : /
Résistance d'isolement : Ri 27,6 Mohm (tension de test 500V Ri min 500 kohm) Ri : Ok
Mesures non exécutées aux circuits : / Mesures trop faible du type de circuit : /

Infractions

3.1.2.2. : Veuillez prévoir les schémas unifilaires de l'installation (3 exemplaires).
3.1.2.3. : Veuillez prévoir les schémas de position de l'installation.
8.4.2.2. : Par l'absence des plans électrique, la liste des infractions reste incomplète.
5.4.2.1. : Un dispositif de coupure (barrette de sectionnement) doit être prévu dans le conducteur de terre afin de pouvoir effectuer la mesure de la résistance de dispersion de la prise de terre. Il doit être placé dans un endroit aisément accessible.
5.3.5.3. : Un différentiel-résiduel général d'une intensité nominale de 40 A min et de sensibilité de 300 mA doit être installé en amont de l'installation.
4.2.4.3. : Un différentiel-résiduel à haute ou très haute sensibilité doit être placé en amont pour la salle de bains, machine à laver, lave-vaisselle, séchoir ou des appareils similaires.
3.1.3.3. : Le repérage des circuits/départs sont à mettre et/ou à compléter.
L'accessibilité du tableau peut être améliorée.
5.3.5.2. : L'utilisation de fiches n'est autorisée que lors du raccordement des câbles à l'installation fixe.
8.2.: Les dispositions dérogatoires selon article 278 de l'ancien RGIE pour les installations électriques domestiques dont la réalisation est entamée avant le 1 octobre 1981, ce qui concerne les socles de prise sans sécurité enfant, ne sont plus d'application selon chapitre 8.2 du livre 1 de l'AR du 08/09/2019.
7.2.3.2. : Le matériel a un degré de protection insuffisant.
7.1.3.2. : Le degré de protection (IP) du matériel électrique placé dans la salle de bain doit être adapté au volume dans lequel il est placé.
5.3.5.2. : Interrupteur, prise de courant ou boîte de dérivation ne sont pas fixes.

Remarques et/ou notes

Le demandeur nous a informé que l'application de la sous-section 6.5.8.1.3 est d'application.

Conclusions

L'installation n'est pas conforme, au livre 1 de l'AR du 08/09/2019.

Le schéma unifilaire et le schéma de position ne sont pas visés.

Le dispositif de protection à courant différentiel résiduel n'est pas plombé.

L'installation électrique (ne) satisfait (pas) aux exigences du livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019. L'acheteur doit effectuer une nouvelle visite de contrôle pour vérifier la mise en ordre de l'installation, dans un délai de 18 mois à compter du jour de l'acte de vente. L'acheteur est libre de choisir l'organisme agréé pour cette nouvelle visite de contrôle.

C'est une obligation de conserver le rapport (mise en service ou visite de contrôle) dans le dossier électrique. Précédent rapport n'est présent.

C'est une obligation d'inclure chaque modification dans le dossier.

C'est une obligation d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service public fédéral ayant l'Energie dans ses attributions de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques.

Seules les parties visibles et accessibles font partie de la visite.

Ce rapport contient 5 pages de rapport + 0 page(s) d'annexe(s).

DELCORPS Jean-Louis



Description de l'installation

Identification et dispositif de protection								Canalisation		Description
Nombre	N°repère	N°pôle	I(A)	Marque	Type	PCC	Classe	Type	Section (mm ²)	
3	/	2	20	Gardix	22-U	3000	/	?	?	Prises?
2	/	2	16	ABB	S91	3000	/	?	?	Eclairages ?
1	/	2	2	ABB	S91	3000	/	?	?	Sonnerie?
1	/	3	20	Gardix	22-U	3000	/	?	?	Prise?
Pouvoir de coupure : 3000 <input checked="" type="checkbox"/> 1500 <input type="checkbox"/> autre <input type="checkbox"/>										
Nombre de tableaux : 1 Nombre de circuits terminaux : 7 Nombre de circuits dédié : 0										
In des protections en accord avec le Ø des conduites, appareils et matériel : Yes Section des conducteurs de protection suffisante : Yes										